



L'allocation pour les jeunes en AIJ : L'instruction du mépris !

L'instruction assénée par la DGEFP en accord avec l'UNML et les ARML est une insulte aux jeunes et aux travail accompli par les missions locales !

Une instruction de la DGEFP digne d'une usine à Gaz

Depuis une instruction DGEFP/DPE/2021/18 du 18 janvier 2021 relative à la mise en place d'une nouvelle aide financière à destination des jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel intensif par Pôle emploi ou par l'APEC, et selon les modalités prévues par le décret n° 2020-178 du 30 décembre 2020, les missions locales vont devoir recevoir les jeunes pour établir un diagnostic social mais pas que.

Regardez l'usine à gaz !

- Recevoir rapidement les jeunes orientés
- Faire un diagnostic de leur situation (et demander d'éventuels justificatifs aux jeunes), mais uniquement pour déterminer le montant financier qui devrait être versé et cela, sans effectuer de diagnostic de situation professionnelle puisque déjà réalisé Pôle emploi ou l'APEC
- Avertir les jeunes que la « préconisation » de la mission locale est soumise à la décision finale d'attribution de Pôle emploi
- Saisir les informations (« fiches navette ») dans un nouvel applicatif (Fil'R)
- Les inscrire en PACEA mais uniquement « lorsqu'est identifié auprès du jeune un besoin d'accompagnement sur des problématiques d'ordre social
- Rendre compte du nombre de PACEA signés spécifiquement dans ce cadre
- Organiser des commissions « idéalement hebdomadaires » (doc UNML) de suivi
- Accompagner les jeunes après l'AIJ
- Etc...

L'UNML et les ARML ont donné leur accord...à la DGEFP !

C'est désespérant de constater que la DGEFP a consulté l'UNML et les ARML pour pondre son instruction « usine à gaz ». C'est dire la complète ignorance du syndicat patronal et des animations régionales du travail que cette instruction représente dans le contexte de crise sanitaire et de doublement des entrées en garanties jeunes. Comment les jeunes vont-ils comprendre que, suivi par pole emploi, leur conseiller doit les adresser à un autre conseiller du service public de l'emploi, pour évaluer leur situation sociale qui va leur expliquer la mission locale et leur proposer le Pacea, l'accompagnement des missions locales. Comment recevoir ce flux de jeunes en plus du flux habituel, Comment vont-ils accepter le sort qu'on leur réserve ?

Les jeunes, l'accompagnement global, et le travail des conseillers méprisés !

Comment expliquer aux conseillers des missions locales qu'ils ne doivent pas aborder la question de l'emploi lors du diagnostic du jeune ?

Comment expliquer que désormais on sépare l'évaluation sociale de l'accompagnement global ?

La CGT dénonce :

- **Une mise en concurrence du Service public de l'emploi**
- **Un parcours du combattant pour les jeunes avant d'accéder à l'allocation**
- **Une impéritie de l'UNML et des ARML**
- **Un réseau des missions locales inexistant, affaibli, et à la botte du gouvernement**
- **Une surcharge de travail (surtout administratif) pour les missions locales**

Montreuil, le 8 Février 2021